

# 2<sup>ÈME</sup> CONCOURS D'ÉPOUVANTAILS de Saint-Valery-sur-Somme fête l'automne !

## RÈGLEMENT

### Art. 1 : Organisateur et lieu du concours

Dans le cadre de la manifestation « Saint-Valery fête l'automne » qui se déroulera le samedi 25 octobre au parc du Château, la municipalité organise un concours d'épouvantails, du 06 au 23 octobre 2025, dans le but d'exposer les réalisations des participants sur les espaces naturels et fleuris de la ville durant la deuxième semaine des vacances scolaires (du 27 octobre au 02 novembre 2025).

### Art. 2 : Les participants

Le concours d'épouvantails est ouvert à tous les Valericains, personnes mineures ou majeures, qui peuvent participer de manière individuelle ou en groupe (association, école, maison de retraite, entreprise, commerce...).

### Art. 3 : Le déroulé du concours

Le concours d'épouvantails est ouvert à compter du 6 octobre 2025. Les participants doivent remplir le bulletin d'inscription et le retourner au Service Culturel et Animations avant le 20 octobre 2025. Les épouvantails peuvent être déposés le 23 octobre aux ateliers des services techniques municipaux (Zac de la Baie de Somme) en prenant rendez-vous au 06 24 69 09 94 ; ou bien le matin du 25 octobre directement au parc du Château entre 11h et 12h.

### Art. 4 : La conception de l'épouvantail

L'épouvantail doit mesurer entre 1 et 2 mètres et être équipé d'une structure qui permet obligatoirement une installation et une assise

au sol, soit en étant planté dans la terre ou installé sur un socle stable. L'épouvantail doit être nommé sur une étiquette apposée sur ses vêtements ou sur le socle. L'étiquette doit également contenir le nom du créateur (ex : Carpo de l'association Y).

### Art. 5 : Les matériaux utilisés

Les épouvantails sont fabriqués à l'aide de matériaux non dangereux, non tranchants et si possible, à partir de produits naturels, recyclés et recyclables. Les objets et accessoires de seconde main sont à privilégier.

### Art. 6 : Le jury et la remise des prix

Les membres du jury, définis par la commission animations de la ville, examineront tous les épouvantails le samedi 25 octobre 2025. Ils jugeront de la qualité esthétique, de l'originalité et du choix des matériaux.

Le palmarès sera communiqué lors de la remise des prix organisée dans le cadre de la manifestation « Saint-Valery fête l'automne », le samedi 25 octobre à 17h.

### Art. 7 : Propriété

Les participants au concours acceptent que leur épouvantail soit exposé en ville à l'issue de la manifestation. S'ils le souhaitent, les participants pourront récupérer leur épouvantail à partir du 4 novembre 2025 aux Ateliers techniques municipaux (Zac de la Baie de Somme), en prenant rendez-vous. L'organisateur décline toute responsabilité en cas de vol ou de dégradation des épouvantails.